

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2008

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 17 novembre 2008, à 19 h 32, au lieu ordinaire, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les Conseillers Madame Guylène Duplessis, Messieurs Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Denis Vincent, Rénald Gabriele et Gabriel Parent formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire Monsieur Guy Pilon.

Absence motivée : Le conseiller Monsieur Paul Dumoulin.

Sont aussi présents :

La directrice générale Madame Manon Bernard,
Le greffier Monsieur Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

08-11-985

ORDRE DU JOUR

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 17 novembre 2008 soit, et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant le point 11.3 « Festival international de hockey de Vaudreuil-Dorion / Aide financière et matérielle »;

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

« Minute de réflexion;

Présences;

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Séance ordinaire du 3 novembre 2008;

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. AFFAIRES DU CONSEIL

4.4 Office d'habitation de Vaudreuil-Dorion / Membres désignés par le Conseil / Renouvellement des mandats;

4.5 Comités du Conseil / Nomination des membres;

4.6 Musée régional de Vaudreuil-Soulanges / Souper de Noël au Musée / 3 décembre 2008;

4.7 Rapport du Maire sur la situation financière de la Ville;

5. GREFFE

5.1 Vente pour défaut de paiement de taxes 2008 / Enchères par la municipalité;

5.2 Procès-verbal de correction / Règlement sur les pesticides / Règlement n° 1288;

5.3 Lot de grève / Demande de concession / Lot 1 678 059 (rue Léger);

6. TRÉSORERIE

6.1 Transferts budgétaires;

6.2 Subvention / Ministère des Transports du Québec / Amélioration du réseau routier;

6.3 États des revenus et dépenses / 2^{ème} semestre 2008;

7. RESSOURCES HUMAINES

- 7.1 Code d'éthique;
- 7.2 Service du greffe / Confirmation de M^{me} Nathalie Durocher / Agent de bureau 2;
- 7.3 Service du greffe / Confirmation de M^{me} Manon Bélanger / Agent de bureau 2;
- 7.4 Services technique, de l'urbanisme et des eaux / Confirmation de M^{me} Geneviève Leblond-Morin / Agent de bureau 2;
- 7.5 Services technique, de l'urbanisme et des eaux / Confirmation de M^{me} Mélanie Besner / Inspecteur municipal 2;
- 7.6 Service de la trésorerie / Confirmation de M^{me} Nathalie De Angelis / Commis à la taxation/perception;
- 7.7 Service action communautaire / Embauche de M. Jean-Luc D'Amour / Moniteur et/ou sauveteur aquatique;
- 7.8 Services technique, de l'urbanisme et des eaux / Démission de M. Yanick Drapeau / Technicien en génie civil 1;

8. COMMUNICATIONS

9. INFORMATIQUE

10. ARTS ET CULTURE

- 10.1 Comité consultatif de la culture / Remplacement d'un membre;

11. ACTION COMMUNAUTAIRE

- 11.1 Avis de paiement / Camps spécialisés;
- 11.2 Soumissions / Préparation et entretien / Patinoire de la Baie de Vaudreuil / N° 401-110-08-63;
- 11.3 Festival international de hockey de Vaudreuil-Dorion / Aide financière et matérielle;
- 11.4 Escadron 867 Vaudreuil-Dorion / Utilisation de l'aréna et de l'Opticentre;
- 11.5 Corporation Opticentre St-Jean-Baptiste / Protocole d'entente;

12. PROTECTION PUBLIQUE

13. TRAVAUX PUBLICS

- 13.2 Circulation / Stationnement interdit / Rue Gagné;
- 13.3 Circulation / Stationnement interdit / Rue du Manoir;
- 13.4 Circulation / Modification de la résolution 08-05-500 / Sens unique / Chemin des Chenaux;

14. EAUX

- 14.1 Soumissions / Fourniture de Pass 100 pour l'année 2009 / N° 401-110-08-50;

15. SERVICES TECHNIQUES

- 15.2 Ordres de changement n^{os} 1, 2 et 3 / Réhabilitation du réseau routier 2008 (rues Caron et Émond);
- 15.4 Ordre de changement n° 3 / Émissaires pluviaux du boulevard de la Gare / Règlement n° 1503;
- 15.5 Ordres de changement n^{os} 4 et 5 / Poste de pompage PP1 / Règlement n° 1399;
- 15.6 Ordre de changement n° 1 / Aménagement du cours d'eau Dorion / Règlement n° 1399;
- 15.7 Soumissions / Travaux de construction de trois (3) puits d'absorption au 4401, rue Séguin / N° 401-110-08-65;

16. URBANISME

17. RÉGLEMENTATION

18. DIRECTION GÉNÉRALE

18.1 Autorisation de la directrice générale :

- Décorations de Noël / Marchands de la rue Dumont;

19. PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

20. PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

21. LEVÉE DE LA SÉANCE ».

« ADOPTÉE »

08-11-986 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2008 soit, et il est, par les présentes, adopté, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

08-11-987 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

08-11-988 OFFICE D'HABITATION DE VAUDREUIL-DORION / MEMBRES DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL / RENOUELEMENT DES MANDATS

CONSIDÉRANT que le mandat des membres de l'Office d'habitation de Vaudreuil-Dorion désignés par la Ville vient à échéance le 21 novembre 2008 et qu'il y a lieu de les renouveler;

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les mandats de MM. Denis Vincent et Réналd Gabriele, conseillers à la Ville de Vaudreuil-Dorion, ainsi que celui de M. Marc Langlois, soient renouvelés pour une période de trois (3) ans;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à l'Office d'habitation de Vaudreuil-Dorion.

« ADOPTÉE »

08-11-989 COMITÉS DU CONSEIL / NOMINATION DES MEMBRES

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les comités du Conseil soient ainsi formés :

Action communautaire et Loisirs

Monsieur Paul Dumoulin, responsable
Monsieur Gabriel Parent
Monsieur Claude Beaudoin

Entretien du territoire et des eaux

Monsieur François Séguin (circulation)
Monsieur Paul Dumoulin (eaux)
Monsieur Robert A. Laurence
Monsieur Denis Vincent

Comité consultatif de la culture (CCC)

Monsieur Rénaud Gabriele
Monsieur Denis Vincent
Monsieur Claude Beaudoin, substitut

Environnement

Monsieur Robert A. Laurence
Monsieur Claude Beaudoin
Monsieur Gabriel Parent, substitut

Finance

Monsieur Gabriel Parent, responsable
Monsieur Paul Dumoulin
Monsieur Claude Beaudoin, substitut

Mesure d'urgence

Incendie – Sécurité publique

Monsieur Gabriel Parent, responsable
Monsieur Claude Beaudoin

Comité de relations de travail (CRT)

Madame Guylène Duplessis
Monsieur Rénaud Gabriele
Monsieur Gabriel Parent

Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Monsieur François Séguin
Madame Guylène Duplessis
Monsieur Denis Vincent, substitut

QUE la nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme prenne effet le 1^{er} janvier 2009;

QUE la présente résolution ait préséance sur toute résolution antérieure portant sur le même sujet.

« ADOPTÉE »

08-11-990

MUSÉE RÉGIONAL DE VAUDREUIL-SOULANGES / SOUPER DE NOËL AU MUSÉE / 3 DÉCEMBRE 2008

CONSIDÉRANT

l'invitation à participer au Souper de Noël au Musée qui aura lieu le 3 décembre 2008 au Musée régional de Vaudreuil-Soulanges;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal autorise l'achat de trois (3) billets au montant de trente-cinq dollars (35 \$) chacun pour le Souper de Noël au Musée organisé par le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges qui aura lieu le 3 décembre 2008;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

08-11-991 RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE

Conformément aux dispositions de l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire, Monsieur Guy Pilon, fait rapport de la situation financière de la Ville;

Ce même article stipulant que ce rapport doit être distribué à chaque adresse civique de la municipalité ou publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité;

Il est en conséquence,
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE soit accepté le dépôt du rapport du maire sur la situation financière de la Ville et de la liste des contrats comportant une dépense de plus de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$);

QUE le texte du rapport du maire soit publié dans l'édition du 22 novembre 2008 du journal Première Édition.

« ADOPTÉE »

08-11-992 VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES 2008 / ENCHÈRES PAR LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT que l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes* autorise la municipalité à enchérir et acquérir les immeubles mis en vente pour taxes municipales ou scolaires;

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal autorise la trésorière, M^{me} Mona Dumouchel, à enchérir et à acquérir, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, les immeubles mis en vente pour taxes municipales et scolaires lors de la vente à l'enchère publique pour défaut de paiement desdites taxes qui se tiendra le 12 décembre 2008.

« ADOPTÉE »

08-11-993 PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION / RÈGLEMENT SUR LES PESTICIDES / RÈGLEMENT N° 1288

CONSIDÉRANT qu'une erreur matérielle s'est glissée à l'article 10.3.4 du *Règlement visant à interdire l'utilisation extérieure des pesticides* (Règlement n° 1288) en ce que les articles 9.3.2 et 9.3.3 qui y sont mentionnés devraient se lire « 10.3.2 et 10.3.3 »;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'entériner le procès-verbal du greffier, daté du 4 novembre 2008, visant la correction de ladite erreur;

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal entérine le procès-verbal de correction du greffier, en date du 4 novembre 2008, visant le remplacement de la mention des articles 9.3.2 et 9.3.3 mentionnés à l'article 10.3.4 du *Règlement visant à interdire l'utilisation extérieure des pesticides* (Règlement n° 1288) par la mention des articles 10.3.2 et 10.3.3.

« ADOPTÉE »

08-11-994

LOT DE GRÈVE / DEMANDE DE CONCESSION / LOT 1 678 059 (RUE LÉGER)

CONSIDÉRANT la demande d'achat d'un lot de grève riverain présentée par le propriétaire du lot 1 675 492 à la Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État;

CONSIDÉRANT le rapport préparé par M. Marc Coté, T.P., directeur adjoint du Service technique, en date du 5 novembre 2008;

CONSIDÉRANT que la Ville est également propriétaire de lots riverains des lots de grève A et B apparaissant à un plan portant la minute 15576 préparé par M. Clément Arsenault, arpenteur géomètre;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite conserver à l'usage du public, afin de favoriser l'accès au plan d'eau, la majeure partie du site et, en conséquence, procéder à l'acquisition des lots de grève précités;

CONSIDÉRANT qu'il y a cependant lieu de consentir à la cession, par la Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État, d'une partie du lot de grève B au propriétaire du lot 1 675 492 afin de régulariser la présence d'un bâtiment accessoire sur le site;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville, en regard de la demande du propriétaire du lot 1 675 492, consente uniquement à la cession, à même le lot de grève B apparaissant au plan de M. Clément Arsenault, a.g., daté du 27 juin 2008 et portant la minute 15576, d'une partie directement au nord-est dudit lot afin de permettre un dégagement latéral maximal de deux (2) mètres sur le côté nord-est du garage, lequel, en aucun cas, ne devra dépasser le prolongement de la rue Léger dans son côté est, le tout tel qu'illustré, à même une photographie aérienne préparée et annotée par M. Marc Coté, en date du 17 novembre 2008, dont un exemplaire est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE la Ville adresse à la Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État une demande afin d'acquérir le résidu du lot de grève B ainsi que la totalité du lot de grève A apparaissant à la photo aérienne précitée;

QUE la Ville s'engage à maintenir ces lieux à des fins non lucratives favorisant l'accès public au plan d'eau;

QUE le greffier soit mandaté afin de transmettre à la Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État ladite demande;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, l'acte d'acquisition desdits lots ainsi que tout document s'y rattachant;

QUE M. Claude Bourbonnais, arpenteur géomètre, soit désigné mandataire de la Ville aux fins des présentes.

« ADOPTÉE »

08-11-995

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal entérine les transferts budgétaires effectués, totalisant quarante et un mille cinquante dollars (41 050 \$), tels que ventilés à la liste soumise par la trésorière, M^{me} Mona Dumouchel, en date du 7 novembre 2008.

« ADOPTÉE »

08-11-996 SUBVENTION / MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC / AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER

CONSIDÉRANT l'accord d'une subvention de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) par le ministère des Transports du Québec en vue des travaux d'amélioration de la 6^{ème} Avenue, du chemin de la Commune, des rues Caron, des Pivoines, Émond, Pie-XII et Pilon payable en 3 versements :

2008 :	10 000 \$
2009 :	10 000 \$
2010 :	5 000 \$

CONSIDÉRANT que les travaux d'amélioration des rues Caron et Émond sont complétés et que les coûts nets s'élèvent à :

Rue Caron :	302 428 \$
Rue Émond :	161 250 \$
Total :	463 678 \$

Il est
PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal approuve les dépenses des travaux d'amélioration exécutés sur les rues Caron et Émond pour un montant subventionné de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) conformément aux stipulations du ministère des Transports du Québec;

QUE les travaux d'amélioration des rues Caron et Émond exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

« ADOPTÉE »

08-11-997 ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES / 2^{ÈME} SEMESTRE 2008

Conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière, M^{me} Mona Dumouchel, dépose au Conseil un état comparatif des revenus et dépenses de la Ville réalisés jusqu'au 31 octobre 2008 et ceux de 2007 réalisés au cours de la même période. Elle remet, de plus, un état comparatif des revenus et dépenses prévues pour l'exercice 2008 et ceux qui ont été prévus par le budget 2008.

08-11-998 CODE D'ÉTHIQUE

CONSIDÉRANT que l'adoption d'un code d'éthique s'inscrit dans une démarche de gestion essentielle au bon fonctionnement démocratique de l'administration municipale;

CONSIDÉRANT que les intervenants municipaux doivent s'acquitter de leurs responsabilités avec diligence, compétence, loyauté, impartialité, intégrité et transparence;

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal adopte le Code d'éthique joint à la présente résolution et considéré comme en faisant partie intégrante;

QU'en se faisant, la Ville de Vaudreuil-Dorion entend promouvoir :

- La qualité du service au citoyen;
- L'absence de conflit d'intérêts;
- La saine utilisation des renseignements;
- La saine utilisation des ressources, des biens ou des services de la Ville ou des organismes municipaux;
- Le maintien d'un milieu de travail sain où des valeurs organisationnelles de respect, de confiance, d'initiative, d'excellence, de compétence et d'engagement sont préconisées;

ET QUE le Conseil municipal témoigne ainsi de sa volonté à préserver et à maintenir la confiance des citoyens en leur administration municipale.

« ADOPTÉE »

08-11-999

SERVICE DU GREFFE / CONFIRMATION DE M^{ME} NATHALIE DUROCHER / AGENT DE BUREAU 2

CONSIDÉRANT la résolution 08-10-906 autorisant l'embauche de M^{me} Nathalie Durocher au poste régulier à temps plein d'agent de bureau 2 au sein du Service du greffe;

CONSIDÉRANT que la période d'essai a pris fin le 12 novembre 2008;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Jean St-Antoine, greffier;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal confirme M^{me} Nathalie Durocher dans son poste régulier à temps plein d'agent de bureau 2 au sein du Service du greffe;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Durocher.

« ADOPTÉE »

08-11-1000

SERVICE DU GREFFE / CONFIRMATION DE M^{ME} MANON BÉLANGER / AGENT DE BUREAU 2

CONSIDÉRANT la résolution 08-10-905 autorisant l'embauche de M^{me} Manon Bélanger au poste régulier à temps plein d'agent de bureau 2 au sein du Service du greffe;

CONSIDÉRANT que la période d'essai a pris fin le 12 novembre 2008;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Jean St-Antoine, greffier;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal confirme M^{me} Manon Bélanger dans son poste régulier à temps plein d'agent de bureau 2 au sein du Service du greffe;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Bélanger.

« ADOPTÉE »

08-11-1001 SERVICES TECHNIQUE, DE L'URBANISME ET DES EAUX / CONFIRMATION DE M^{ME} GENEVIÈVE LEBLOND-MORIN / AGENT DE BUREAU 2

CONSIDÉRANT la résolution 08-05-482 autorisant l'embauche de M^{me} Geneviève Leblond-Morin au poste régulier à temps plein d'agent de bureau 2 au sein des Services technique, de l'urbanisme et des eaux;

CONSIDÉRANT que la période d'essai a pris fin le 5 novembre 2008;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Michel Vaillancourt, directeur des Services technique, de l'urbanisme et des eaux et de M. Dominic Beaulieu, directeur adjoint du Service de l'urbanisme;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal confirme M^{me} Geneviève Leblond-Morin dans son poste régulier à temps plein d'agent de bureau 2 au sein des Services technique, de l'urbanisme et des eaux;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Leblond-Morin.

« ADOPTÉE »

08-11-1002 SERVICES TECHNIQUE, DE L'URBANISME ET DES EAUX / CONFIRMATION DE M^{ME} MÉLANIE BESNER / INSPECTEUR MUNICIPAL 2

CONSIDÉRANT la résolution 08-04-360 autorisant l'embauche de M^{me} Mélanie Besner au poste régulier à temps plein d'inspecteur municipal 2 au sein des Services technique, de l'urbanisme et des eaux;

CONSIDÉRANT que la période d'essai a pris fin le 8 octobre 2008;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Michel Vaillancourt, directeur des Services technique, de l'urbanisme et des eaux et de M. Dominic Beaulieu, directeur adjoint du Service de l'urbanisme;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal confirme M^{me} Mélanie Besner dans son poste régulier à temps plein d'inspecteur municipal 2 au sein des Services technique, de l'urbanisme et des eaux;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Besner.

« ADOPTÉE »

08-11-1003 SERVICE DE LA TRÉSORERIE / CONFIRMATION DE M^{ME} NATHALIE DE ANGELIS / COMMIS À LA TAXATION/PERCEPTION

CONSIDÉRANT la résolution 08-04-359 autorisant l'embauche de M^{me} Nathalie De Angelis au poste régulier à temps plein de commis à la taxation/perception au sein du Service de la trésorerie;

CONSIDÉRANT que la période d'essai a pris fin le 8 octobre 2008;

CONSIDÉRANT

la recommandation favorable de M^{me} Mona Dumouchel, trésorière;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal confirme M^{me} Nathalie De Angelis dans son poste régulier à temps plein de commis à la taxation/perception au sein du Service de la trésorerie;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} De Angelis.

« ADOPTÉE »

08-11-1004

SERVICE ACTION COMMUNAUTAIRE / EMBAUCHE DE M. JEAN-LUC D'AMOUR / MONITEUR ET/OU SAUVETEUR AQUATIQUE**CONSIDÉRANT**

la recommandation de M. Denis Ladouceur, directeur du Service action communautaire et de M^{me} Joëlle Morin, coordonnatrice aux programmes aquatiques;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal entérine l'embauche temporaire de M. Jean-Luc D'Amour à titre de moniteur et/ou sauveteur aquatique au Service action communautaire, selon les besoins du service et sans horaire fixe et ce, à compter du 26 octobre 2008, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs et conformément aux termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

« ADOPTÉE »

08-11-1005

SERVICES TECHNIQUE, DE L'URBANISME ET DES EAUX / DÉMISSION DE M. YANICK DRAPEAU / TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL 1**CONSIDÉRANT**

la lettre de démission de M. Yanick Drapeau en date du 22 octobre 2008;

Il est

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accepte la démission de M. Yanick Drapeau, technicien en génie civil 1 régulier au sein des Services technique, de l'urbanisme et des eaux et ce, à compter du 7 novembre 2008;

QU'il est entendu que M. Yanick Drapeau n'a plus de lien d'emploi avec la Ville de Vaudreuil-Dorion;

ET QUE le Conseil municipal remercie M. Drapeau pour les services rendus au sein des Services technique, de l'urbanisme et des eaux au cours de sa période d'emploi.

« ADOPTÉE »

08-11-1006 COMITÉ CONSULTATIF DE LA CULTURE / REMPLACEMENT D'UN MEMBRE

CONSIDÉRANT que suite au décès de M. Gérald Jauffret en août dernier, un poste au sein du Comité consultatif de la culture est devenu vacant;

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE M^{me} Lise Cayer soit nommée membre du Comité consultatif de la culture en remplacement de M. Gérald Jauffret et ce, pour la période restante du mandat, soit jusqu'au 30 juin 2009.

« ADOPTÉE »

08-11-1007 AVIS DE PAIEMENT / CAMPS SPÉCIALISÉS

CONSIDÉRANT que le projet spécial de mise sur pied de nouveaux camps spécialisés a été réalisé au cours de la période estivale 2008;

CONSIDÉRANT l'implication des partenaires suivants : Association de soccer Dorion-Vaudreuil, Club de gymnastique Gymini de Vaudreuil et Musée régional de Vaudreuil-Soulanges;

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal de la Ville de Vaudreuil-Dorion verse à l'Association de soccer Dorion-Vaudreuil, au Club de gymnastique Gymini de Vaudreuil et au Musée régional de Vaudreuil-Soulanges la somme de cinq cents dollars (500 \$) chacun pour leur participation en tant que partenaire aux camps spécialisés de la saison estivale 2008 ainsi qu'un montant de vingt dollars (20 \$) par participant résidant à Vaudreuil-Dorion et ce, jusqu'à concurrence d'un montant total de six mille dollars (6 000 \$);

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-590-00-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

08-11-1008 SOUMISSIONS / PRÉPARATION ET ENTRETIEN / PATINOIRE DE LA BAIE DE VAUDREUIL / N° 401-110-08-63

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres public pour les travaux de préparation et d'entretien d'une patinoire dans la Baie de Vaudreuil, incluant l'option d'ajout d'une patinoire supplémentaire pour le hockey, deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 29 octobre 2008 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues dans le document d'appel d'offres n° 401-110-08-63;

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Terrassement Théorêt inc., 1466, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec), J7T 1C8, pour les travaux de préparation et d'entretien d'une patinoire dans la Baie de Vaudreuil, incluant l'option d'ajout d'une patinoire supplémentaire pour le hockey et ce, pour un montant de cinq cent soixante-quinze dollars (575 \$) par intervention, taxes applicables non comprises, pour la patinoire de la Baie de Vaudreuil et un montant de cent dollars (100 \$) par intervention, taxes applicables non comprises, pour la patinoire supplémentaire pour le hockey, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-08-63;

(Budget 2009).

« ADOPTÉE »

08-11-1009 FESTIVAL INTERNATIONAL DE HOCKEY DE VAUDREUIL-DORION / AIDE FINANCIÈRE ET MATÉRIELLE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière et matérielle présentée par le Festival international de hockey de Vaudreuil-Dorion (FIHVD) pour l'organisation et la présentation de l'édition 2009 de cet événement qui se déroulera les 20, 21 et 22 février;

CONSIDÉRANT les importantes retombées générées par cet événement, tant financières que communautaires ainsi que la visibilité qui en découle pour la Ville de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville octroie au FIHVD, pour la tenue de l'édition 2009 du festival, une aide financière de trente-cinq mille dollars (35 000 \$) payable selon l'échéancier suivant :

- 21 novembre 2008 : 20 000 \$
- 15 janvier 2009 : 15 000 \$

QUE la Ville apporte son concours à la logistique de l'événement, notamment par :

- l'octroi d'heures de glace à l'aréna municipal;
- le prêt de locaux dans certaines écoles primaires;
- l'octroi de temps d'utilisation de la piscine de campus de la Cité-des-Jeunes;
- l'accès aux outils de communication de la Ville;

QUE M. Denis Ladouceur, directeur du Service action communautaire, soit mandaté afin de négocier les termes et conditions de l'entente à intervenir avec FIHVD portant sur les matières précitées;

QUE le M. Guy Pilon, maire, et M. Jean St-Antoine, greffier, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, l'entente à intervenir ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-30-970;

QU'à ces fins, le Conseil municipal autorise les transferts de crédits suivants :

DE :	02-701-22-522	(Entretien – Réparations Opticentre)	20 000 \$
À :	02-701-30-970	(Subventions)	20 000 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

08-11-1010 ESCADRON 867 VAUDREUIL-DORION / UTILISATION DE L'ARÉNA ET DE L'OPTICENTRE

CONSIDÉRANT la demande de soutien de l'Escadron 867 Vaudreuil-Dorion pour l'octroi d'espaces (aréna et Opticentre) pour la tenue de sa revue annuelle les 29 et 30 mai 2009;

CONSIDÉRANT l'implication de cet organisme et l'impact positif au sein de notre communauté;

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal acquiesce à la demande formulée par l'Escadron 867 Vaudreuil-Dorion pour l'utilisation de l'aréna de Vaudreuil le 29 mai 2009 de 18 h à 22 h et le 30 mai 2009 de 8 h 30 à 18 h ainsi que de l'Opticentre le 30 mai 2009 de 10 h à minuit pour la tenue de son cérémonial annuel et ce, pour un tarif réduit de trois cents dollars (300 \$).

« ADOPTÉE »

08-11-1011 CORPORATION OPTICENTRE ST-JEAN-BAPTISTE / PROTOCOLE D'ENTENTE

CONSIDÉRANT que l'entente pour l'exploitation conjointe de l'Opticentre St-Jean-Baptiste avec le Club Optimiste de Vaudreuil est échue;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conclure une nouvelle entente;

Il est
PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE M. Denis Ladouceur, directeur du Service action communautaire, soit mandaté afin de négocier les termes et conditions d'une entente pour la gestion et l'exploitation de l'Opticentre St-Jean-Baptiste;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, avec le Club Optimiste de Vaudreuil, l'entente à intervenir ainsi que tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

08-11-1012 CIRCULATION / STATIONNEMENT INTERDIT / RUE GAGNÉ

CONSIDÉRANT qu'il est très difficile d'effectuer les opérations de déneigement lorsque des véhicules sont stationnés de part et d'autre de la rue;

CONSIDÉRANT que par mesure de sécurité pour les usagers, il y a lieu d'interdire le stationnement des véhicules routiers pendant la saison hivernale;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de circulation;

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le stationnement des véhicules routiers soit interdit en tout temps, des deux (2) côtés de la rue Gagné, sur le tronçon de cette rue à l'ouest de la rue Béique et ce, pour la période du 1^{er} novembre au 15 avril;

QUE soit mandatée, à cette fin, la Division des travaux publics de procéder à l'installation des panneaux requis;

ET QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, ainsi qu'à la coordonnatrice et greffière de la Cour municipale régionale.

« ADOPTÉE »

08-11-1013 CIRCULATION / STATIONNEMENT INTERDIT / RUE DU MANOIR

CONSIDÉRANT qu'il est très difficile d'effectuer les opérations de déneigement lorsque des véhicules sont stationnés de part et d'autre de la rue;

CONSIDÉRANT que par mesure de sécurité pour les usagers, il y a lieu d'interdire le stationnement des véhicules routiers sur un côté de la rue pendant la saison hivernale;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de circulation;

Il est

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le stationnement des véhicules routiers soit interdit en tout temps du côté des adresses paires de la rue du Manoir et ce, pour la période du 1^{er} novembre au 15 avril;

QUE soit mandatée, à cette fin, la Division des travaux publics de procéder à l'installation des panneaux requis;

ET QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, ainsi qu'à la coordonnatrice et greffière de la Cour municipale régionale.

« ADOPTÉE »

08-11-1014 CIRCULATION / MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 08-05-500 / SENS UNIQUE / CHEMIN DES CHENAUX

CONSIDÉRANT la résolution 08-05-500 décrétant la circulation à sens unique sur le chemin des Chenaux;

CONSIDÉRANT que ladite résolution prévoyait une situation temporaire afin de laisser un accès à une construction en cours;

CONSIDÉRANT que cette situation ne s'applique plus et qu'il y a lieu de modifier cette résolution en conséquence;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE soit modifiée la résolution 08-05-500 en remplaçant dans le premier paragraphe :

- en direction nord-est, à partir de la rue Lafleur jusqu'à la ligne séparatrice entre les lots 1 676 326 et 3 583 558;

par

- en direction nord-est, à partir de la rue Lafleur jusqu'à l'intersection d'une voie de service à l'ouest du chemin des Chenaux menant au boulevard de la Cité-des-Jeunes, correspondant au point le plus à l'est du lot 4 054 108.

« ADOPTÉE »

**08-11-1015 SOUMISSIONS / FOURNITURE DE PASS 100 POUR L'ANNÉE 2009 /
N° 401-110-08-50**

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres public pour la fourniture de Pass 100 requis pour l'année 2009 par la Division des eaux, une (1) seule soumission a été reçue et ouverte le 8 octobre 2008 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, la soumission reçue rencontre les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-08-50;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par Kemira Water Solutions Canada inc., 3405, boulevard Marie-Victorin, Varennes (Québec), J3X 1T6, pour la fourniture de Pass 100 requis pour l'année 2009 par la Division des eaux et ce, pour un montant de trois cent trente-quatre dollars (334 \$) / tonne métrique, taxes applicables non comprises;

QUE le directeur du Service ou, le cas échéant, la directrice générale, M^{me} Manon Bernard, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture de Pass 100 requis pour l'année 2009 par la Division des eaux et que le chef de division soit autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

(Budget 2009).

« ADOPTÉE »

**08-11-1016 ORDRES DE CHANGEMENT N^{OS} 1, 2 ET 3 / RÉHABILITATION DU RÉSEAU
ROUTIER 2008 (RUES CARON ET ÉMOND)**

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal prend acte et approuve les ordres de changement n^{OS} 1, 2 et 3 reliés au projet « Réhabilitation du réseau routier 2008 (rues Caron et Émond) » totalisant un montant de huit mille trois cent vingt-quatre dollars et trente-sept cents (8 324,37 \$), taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

**08-11-1017 ORDRE DE CHANGEMENT N° 3 / ÉMISSAIRES PLUVIAUX DU BOULEVARD DE LA
GARE / RÈGLEMENT N° 1503**

Il est

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal prend acte et approuve l'ordre de changement n° 3 relié au projet « Émissaires pluviaux du boulevard de la Gare – Règlement n° 1503 » totalisant un montant de cinq mille soixante-seize dollars et treize cents (5 076,13 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1503.

« ADOPTÉE »

**08-11-1018 ORDRES DE CHANGEMENT N^{OS} 4 ET 5 / POSTE DE POMPAGE PP1 /
RÈGLEMENT N^O 1399**

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal prend acte et approuve les ordres de changement n^{OS} 4 et 5 reliés au projet « Poste de pompage PP1 – Règlement n^O 1399 » totalisant un montant de vingt mille sept cent soixante-dix-sept dollars et soixante-deux cents (20 777,62 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n^O 1399.

« ADOPTÉE »

**08-11-1019 ORDRE DE CHANGEMENT N^O 1 / AMÉNAGEMENT DU COURS D'EAU DORION /
RÈGLEMENT N^O 1399**

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal prend acte et approuve l'ordre de changement n^O 1 relié au projet « Aménagement du cours d'eau Dorion – Règlement n^O 1399 » totalisant un montant de sept mille trente dollars et quarante-cinq cents (7 030,45 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n^O 1399.

« ADOPTÉE »

**08-11-1020 SOUMISSIONS / TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROIS (3) PUIITS
D'ABSORPTION AU 4401, RUE SÉGUIN / N^O 401-110-08-65**

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres par voie d'invitation pour les travaux de construction de trois (3) puits d'absorption au 4401, rue Séguin, trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 12 novembre 2008 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n^O 401-110-08-65;

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Les Pavages D'Amour inc., 1635, Newman Crescent, Dorval (Québec), H9P 2R6, pour les travaux de construction de trois (3) puits d'absorption au 4401, rue Séguin et ce, pour un montant de vingt-quatre mille six cent soixante-trois dollars et dix-neuf cents (24 663,19 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n^O 401-110-08-65;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-320-00-523;

QU'à ces fins, le Conseil municipal autorise les transferts de crédits suivants :

DE :	02-320-00-529	(Nettoyage – fossés, ponceaux, émissaires)	4 700 \$
À :	02-320-00-523	(Travaux de génie)	4 700 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

08-11-1021 AUTORISATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'entériner l'autorisation accordée par la directrice générale, M^{me} Manon Bernard,
savoir :

- Décorations de Noël / Marchands de la rue Dumont.

« ADOPTÉE »

08-11-1022 PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires
ou questions au Conseil.

08-11-1023 PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du
Conseil.

08-11-1024 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QU'à 20 h 15 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, greffier